VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

PAR ERNEST A. CARRÈRE — A L'ENCAN — PAR ERNEST A. CARRÈRE

ANNONCE JUDICIAIRE

OPPORTUNITÉ EXTRAORDINAIRE! SPÉCULATION DE TOUT REPOS!

POUR LE NÉGOCIANT, LE CAPITALISTE, LE SPÉCULATEUR, L'OPÉRATEUR, LES SYNDICATS.

1418 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1416 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1402-1404-1408 Rue Canal encoignure Liberté

117-121 Rue Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

129 Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

UNE OCCASION D'ACQUÉRIR UNE ENCOIGNURE DE 64' 7" DE FACE À LA RUE CANAL SUR 157' 7" DE PROFONDEUR

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1913, À MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Succession de Mme. Nelville M. Chaurant—No. 103,261 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 17 septembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, je procéderai à la vente à l'encan public la propriété suivante décrite à savoir: voir:

PREMIER — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal No. 1418 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Liberté (autrefois Trême) et étant une partie du lot numéro cinq du carré numéro douze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 6 février 1827, et déposé en l'office de Félix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite parcelle de terrain a en mesure française, vingt pieds de face à la rue Canal (c'est-à-dire vingt deux pieds plus ou moins en mesure américaine) sur cent vingt sept pieds en profondeur en mesure américaine, étant borné sur le coté le plus proche de la rue Liberté par le lot numéro quatre et sur l'autre côté par le reste du lot numéro cinq.

Les améliorations consistent en une résidence à trois étages, contenant 14 chambres, 2 salles de bain, vestibules, galleries, gaz et électricité, alcoves à linge office, connexions d'eau et égouts — loyer $70.

DEUXIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1416 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartienent de quelque façon, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus et premièrement décrite et mesurant trente et un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages contenant 16 chambres, 4 salles de bain, vestibules, galleries, alcoves à linge, office, gaz et électricité dans toute la maison, connexions d'eau et d'égoûts, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914 à $83.33 par mois.

TROISIEME — Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1402, 1404 et 1408 rue Canal, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dependent ou y appartienent situé dans le même district et ilet et que la propriété ci-dessus premièrement et secondement décrite désigné comme lots A, B et C, sur un certain croquis dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mars 1877, et annexé et faisant partie d'un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et mesurant en mesure americaine comme suit à savoir:

Lot A a vingt et un pieds, onze pouces de face à la rue Canal, sur quatre vingt pieds en profondeur et face à la rue Liberté, entre lignes égales et parallèles et formant le coin des rues Canal et Liberté. Lot B mesure vingt et un pieds, et huit pouces de face à la rue Canal quatre vingt quatre pieds en profondeur, sur la ligne le divisant, du lot C, sur le dit croquis, quatre vingt pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot A d'ou il s'étend de vingt et un pieds, onze pouces vers la rue Liberté où une façade de quatre pieds, et une largeur sur la ligne arrière de quarante trois pieds sept pouces et le lot C a vingt et un pieds de face à la rue Canal quatre vingt huit pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Marais, quatre vingt quatre pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant, du lot B, sur le dit croquis, d'ou il s'étend quarante trois pieds, sept pouces, vers la rue Liberté touchant cette rue sur une façade de quatre pieds et une largeur sur la ligne arrière de soixante quatre pieds et sept pouces.

Les améliorations consistent en trois magasins, et maisons d'habitations en briques, environ 30 chambres, alcoves vestibules, bains, galleries, connexions d'eau et d'égoûts, gaz et électricité. 1402 rue Canal se loue $125 par mois; 1404 rue Canal se loue $85 par mois et 1408 rue Canal se loue $85 par mois.

QUATRIEME — Deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 117 et 121 rue S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent de quelque façon situé dans le même district et ilet, comme, et adjoignant la propriété troisièmement décrite, désigné par les lettres D et E, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mars 1877, annexé à un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, les dits lots ou parcelles de terrain mesurent en mesure américaine, suivant croquis comme suit à savoir:

Lot D vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces en profondeur entre lignes parallèles, et lot E dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en briques couverte en ardoisse, contenant six chambres de chaque côté, galleries, eau et égoûts — se louant $48.

CINQUIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 129 S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiement situé dans le même district et carré et adjoignant la propriété ici quatrièmement décrite, mesurant trente cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue S. Liberté, cent vingt huit pieds de profondeur sur le la ligne de côté de la rue Canal, cent pieds neuf pouces sur l'autre ligne de côté le divisant du lot numéro un et de là sur une ligne parallèle à la rue S. Liberté, vingt huit pieds, six pouces et quatre lignes le long de la ligne arrière, le dit lot No. 1 courant vers la rue Marais, vingt-sept pieds, trois pouces faisant sur la ligne arrière, soixante-quatre pieds suivant un plan numéro vingt, en l'office de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, établi par C. A. Hedin, architecte, le 3 mai 1856, sur lequel dit plan, le dit lot est désigné par le numéro deux et se loue $48.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple en briques couverte en ardoises, à deux étages contenant environ 12 chambres, vestibules passage de voitures, écurie à deux étages, connexions d'eau et d'égoûts.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour le solde du prix d'achat, s'il y en a, les acquéreurs devront fournir leurs billets en paiements égaux, en un et deux ans de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an depuis la dite date; les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de lien du vendeur, sur la propriété vendue, et les actes de vente devant contenir la clause de la convention de non alienando, et la stipulation du paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs devant assumer, en plus les taxes d'état de cette année (1913). Les actes de vente devant être passés devant Bussière Rouen, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

GUS A. LLAMBIAS, DELVAILLE H. THEARD, Avocats.
CHAS. J. THEARD, Exécuteur Testamentaire.

sept—21,28oct—5,12,19,23

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Huit lots et améliorations, avenue St. Maurice, entre N. Remparts et l'avenue St. Claude, ilet de la rue Tricou; rue pavée.

Succession d'Ernestine Jourdan, veuve d'Emile Retif

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,215. — Division D — En vertu d'un ordre rendu et signé le 17 octobre 1913, en cour ouverte, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, de la dite cour, je vendrai à l'encan, le JEUDI 20 novembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 312, borné par les avenues St. Claude et St. Maurice, les rues N. Remparts et Tricou, designés comme lot A, B, C, D, E, F, G et H, sur un croquis de voyer et de subdivision dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 24 avril 1913, joint à l'inventaire pour référence suivant le dit croquis et subdivision, les dits lots de terre mesurent comme suit:

Lot A forme le coin de l'avenue St. Maurice et N. Remparts et mesure vingt neuf pieds de face à l'avenue St. Maurice, sur une profondeur et face de cent dix pieds à la rue N. Remparts, entre lignes égales et parallèles.

Le lot B adjoint le lot A et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice, sur cent dix pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles.

Lot C adjoint lot B et mesure trente deux pieds, dix pouces, de face à l'avenue St. Maurice, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les lots D, E, F, G et H s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot D adjoint le lot C décrit ci-dessus et lot H est à une distance de cent cinquante pieds des avenues St. Maurice et St. Claude.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a un ou en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquereur, divisé en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent par an d'intérêt depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement et garantis hypothèque et privilège de lien du vendeur. L'acquéreur devant assurer les améliorations s'il y en a jusqu'à concurrence de la partie à crédit et transferer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non-alienendo, et de vente sans évaluation, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès afin d'assurer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles des actes de ventes. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1913 et déposer chez l'encanteur en compte sur le prix de la vente dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et n'aura droit au loyer s'il y en a que depuis la date de l'acte de vente notarié, acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHARLES ROTH, Encanteur. No. 604 Commercial Place.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
oct—21,26nov—2,9,16,20

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

J. P. Hudson's Sons & Co. vs. A. Monconda.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 60,118 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, en mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, JEUDI, 23 octobre 1913, à 11 heures du matin, la propriété ci-après décrite à savoir:

Charette à quatre roues, à ressort.

Saisie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, suivant inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
F. MARX, Avocat pour le demandeur.
oct—12,19,23

PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Lucian J. Joly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,766 — Division C — Au plus haut et dernier enchérisseur, double cottage de valeur, Nos. 3325-27 rue Dumaine, entre la rue Moss et l'avenue Hagan; double cottage de valeur 3114-16 rue St. Philip, entre Rendon et Lopez; double cottage de valeur, 3118-20 rue St. Philip, entre Rendon et Lopez.

A l'encan JEUDI 6 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, Encanteur — Vendra à l'encan à la sus-dite date et lieu, en vertu d'un ordre signé le 3 octobre par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartienent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No. 463, borné par les rues St. Philip, Dumaine et Moss, autrefois Bayou St. John, et Hagan avenue; le dit lot est désigné sur un croquis de voyer établi par Edgar Pillé, voyer, le 9 décembre 1903, et lequel est annexé à un acte de dépôt passé devant Robert Legier, notaire, le 20 juin 1904, par le No. 6 et mesure suivant le dit croquis, trente-six pieds de face à la rue Dumaine, sur deux cent vingt pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Hagan et deux cent vingt pieds, sept pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le plus proche de la rue Moss. Les dites améliorations sont connues par les numéros municipaux Nos. 3325-27 rue Dumaine, et consistent en un double cottage avec gallerie de face, cinq chambres, hangar, etc., de chaque côté.

2. Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartienent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No. 13, borné par les rues St. Philip, Dumaine, Rendon et Lopez, désignés comme lots douze et treize sur un plan d'Edgar Pilie, député voyer de ville, daté du 19 avril 1899, annexé à un acte passé devant John Wagner, notaire, le 17 septembre 1903, et suivant lequel dit plan les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun plus ou moins, trente pieds, neuf pouces et six lignes de face à la rue St. Philip, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No. 13 étant le lot le plus proche de la rue Lopez et commence à quatre vingt douze pieds, cinq pouces et deux lignes du coin de la rue St. Philip et Lopez. Etant la même propriété acquise par Lucian J. Joly, suivant acte devant Harry L. Loomis, Jr., notaire, en daté du 16 avril 1908, duement enregistré aux livres des transferts 911 folio 204. La dite propriété est connue par les numéros municipaux Nos. 3114-16-18-20 rue St. Philip, et consistent en deux double cottages, avec quatre chambres et bains de chaque côté.

CONDITIONS — Comptant; les actes de ventes devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
oct—5,12,19,26nov—2,6

Par PETER GALLAGHER Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John E. Staes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,294 — Division C — Propriété de valeur, cottage simple, sur un lot de terrain mesurant 99x587 pieds sur la rue Marigny entre le Bayou St. Jean et l'avenue Gentilly.

Paroisse d'Orléans, Cour Civile de District, Division C, No. 105,294 — En vertu d'un ordre signé le 25 septembre 1913, adressé à Peter Gallagher, encanteur duement licensié, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, je vendrai la propriété suivante le MERCREDI, 29 octobre 1913, à People's Auction and Real Estate Exchange, No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terrain, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans la partie nommée Gentilly autrefois partie de l'ancienne plantation de Howe et Martin, désigné par la lettre B, sur un croquis annexé à un acte de Bussière Rouen, notaire, daté du 13 octobre 1912, dressé par D. E. Seghers & Son; le dit lot B est composé du tout du lot No. 21 sur un plan de S. Herman, ancien notaire, et mesure quatre-vingt dix neuf pieds, un pouce et deux lignes sur la route privée, quatre vingt seize pieds une ligne en largeur en arrière; cinq cent quatre vingt sept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne le divisant du lot A, aussi désigné comme lot No. 20, et cinq cent quatre vingt treize pieds, deux pouces et six lignes sur la ligne le divisant du lot No. 22. Le tout en mesure américaine; ainsi qu'une très petite bande de terrain faisant face à la dite route privée, et diminuant vers l'arrière, cette dite bande de terrain courant sur la ligne de profondeur séparant les lots A et B. Etant la même propriété que John E. Staes acquit de Joséphine Turces, veuve de Joseph Gallade, et als., suivant acte devant A. Barnett, notaire, le 13 mai 1875.

SERA VENDU A CES CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un ou deux ans de crédit à sept pour cent par an depuis la date de l'adjudication et garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour 1913; acte de vente devant être passé devant John Watt, notaire, au frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
EMILE POMES, Avocat.
sept—28oct—5,12,19,26,29

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens Fonciers du Troisième District.

No 2022 rue Bourbon près Urquhart

Succession de Mme Marie Darcantel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,506 — Division C — PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, le JEUDI, le 20 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 16 octobre 1913, dossier No. 102,506, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 508, borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), St. Anthony, Villeré (autrefois Girod) et Urquhart, mesurant 15' 11" 6''' de face à la rue Bourbon sur 127' 10" en profondeur et étant la moitié la plus proche de la rue Urquhart, d'un certain lot de terre, désigné par le No. 6 sur un plan du dit ilet établi par J. N. De Pouilly, daté du 10 novembre 1846 et déposé en l'office de A. E. Bienvenue, ancien notaire, et acquis par la dite dame Marie Darcantel de François J. B. Darcantel, suivant acte passé devant Edgar Grima, notaire, le 16 octobre 1909, enregistré dans le livre des transferts 187, folio 707. Les améliorations consistent en la moitié du cottage double No. 2022-2024 la dite moitié portant le numéro municipal 2022 rue Bourbon, et contenant quatre chambres.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1913 le cout des transfers, hypothèques et certificats de taxes et pour les frais de l'acte de vente devant Edgar Grima, notaire. Dix pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
oct—19,26nov—2,9,16,20

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Willis E. Rockwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,163 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI 21 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté du 17 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Montegut, Clouet et N. Peter, lequel dit lot est désigné par le No. 10 et mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot étant de plus désigné par la lettre J sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, notaire, le 30 octobre 1893, et sur le rôle des taxes la dite propriété est désigné par le No. 14 de l'ilet No. 21. Les améliorations sont désignées par le No. 3022 rue Chartres et consistent en un cottage simple contenant 5 chambres, etc.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un et deux ans devant être représenté en billets de l'acquéreur pour le même montant payable à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date d'émission jusqu'au paiement et garanti par lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité et la convention de non alienando, la clause d'assurance, 10 pour cent d'honoraires d'avocat, l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes de 1913 à la date de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MESSRS. FOSTER, MILLINGS, BRIAN & SAAL, Avocats.
sept—20,21,28oct—5,12,19,21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas J. Harnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,187 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline Bowers, veuve de Thomas J. Harnett, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
oct 15,19,23

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Scheeff vs. Jacob Scheeff, et al. — No. 105,229 — Cour Civile de District, Division A.

Cottage simple du Sixième District sur deux lots de terre, No. 4135 rue Annonciation, entre Milan et Marengo, contenant 5 chambres, citerne, hangar, gallerie de face, etc. Un lot à la Baie St. Louis et quatre lots à Ansley, Miss.

Il sera vendu à l'encan par Léonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 20 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 octobre 1913 et signé le 13 octobre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois est Bouligny. Les dits lots sont désignés par les numéros deux et trois (2 et 3) dans le carré borné par les rues Jersey (actuellement Annonciation), Milan, Marengo et Laurel. Les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trent epieds de face à la rue Jersey ou Annonciation, sur cent vingt cinq pieds, un pouce en profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan lithographié déposé en l'étude de A. Mazereau, ancien notaire; acquis le 6 avril 1878 devant William J. McCune, notaire public, registre des transferts 110, folio 374. Registre au bureau des hypothèques 165, folio 787. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme numéro 4135 rue Annonciation.

Lot 15 du lot 116, Quatrième Ward, ville de la Baie St. Louis, Miss.

Quatre lots à Ansley, Miss., étant les lots 7, 8, 31 et 32 de l'ilet 98, section 28, territoire 9, étendue 15 ouest, comté de Hancock, Miss.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente devant être passé devant Frederick Deibel, notaire.

CARL C. FRIEDRICKS, HAROLD A. MOISE, Avocats pour le demandeur.
JULES A. GRASSER, Avocat pour le défendeur.
oct—19,26nov—2,9,16,20

AVIS AUX CREANCIERS

Bemis Bro. Bag Company vs. Standard Guano & Chemical Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,083 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier règlement trimestriel présent, par William W. Bouden, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats. oct—14,19,23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Bridget Mulcahy, veuve de Thomas Corbett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,248 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présenté par John C. Rourke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
oct—16,20,25

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage, avec deux lots, 2319 Calhoun, près Magnolia.

Succession de Philomène Ribe, Veuve de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,718 — Division C — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI, 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, daté du 4 septembre 1913, pour le compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Deux lots de terrain dans le Sixième District de cette ville ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., qui en dépendent dans l'ilet 111, borné par l'avenue Palmer, les rues Calhoun, Clara et Magnolia, ou par leurs anciens noms avenue Henry Clay et rues Edmond, Léonce et Victor, désignés par les numéros 5 et 6 et mesure chacun 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calhoun, sur 110 pieds de profondeur, avec une largeur de 29 pieds 11 pouces et 6 lignes en arrière.

Les améliorations, consistent en un cottage simple, avec hangars arrières, etc., et est connu comme No. 2319 rue Calhoun.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le solde en un crédit d'un ou d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, etc., portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis leur date d'émission jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 en sus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Chas. I. Denechaud, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

627 Avenue Carrollton, près l'Avenue St. Charles, jolie résidence simple à deux étages, vestibule de réception, salon, salle-à-manger, cuisine, quatre chambres à coucher, bain moderne, gaz, électricité, portes et fenêtres à treillis, etc. Egalement 4 lots sur le Conti Boulevard (Lakeview), 2 lots Franklin Avenue faisant face à la ligne des cars (Edgewood).

Succession de Mme B. R. Forman — No. 105,675 — Cour Civile de District, Division D.

JEUDI, 6 novembre 1913, à midi, il sera vendu à l'encan par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Une parcelle de terrain, avec les améliorations, etc., dans le Septième District, dans l'ilet No. 71, borné par les avenues Carrollton et St. Charles et les rues Short et Hampton, et mesure 37 pieds 6 pouces ou environ 38 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 120 pieds, composé de l'entier du lot E et 7 pieds 6 pouces du lot D. Les améliorations sont connues par le numéro municipal 627 Carrollton Ave.

2ème. Deux lots de terrain connus par les numéros 5 et 6 de l'ilet No. 38 d'Edgewood Park, Troisième District, borné par les rues Franklin, Jasmine, Iris et Verbana, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Franklin sur une profondeur de 120 pieds.

3ème. Part égale dans, et à quatre certains lots numéros 5, 6, 7, 8, ilet 327, terrain N. O. Nand Co., borné par les rues Conti, Vicksburg, Germain et Polk, faisant face à la rue Conti, mesurant chacun 25 pieds de face sur une profondeur de 122 pieds à une allée mitoyenne.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 et les actes de ventes devant Jos. Nautenschlager, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

J. A. LAUTENSCHLAGER, JR., Avocat.
oct5,12,19,26—nov2,6

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Beniah Hyman Goldstein.

No. 105,431 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Magasin et maison d'habitation de valeur, No. 615-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale, à l'encan, JEUDI, 13 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR LEONARD STERN, Encanteur — En vertu d'ordres signés le 4 septembre et 10 octobre 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la letter B sur un croquis joint à une acte de vente duement exécuté devant Octave de Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et borné par les rues Ursulines, Chartres, Hôpital et Royale, et mesuré vingt quatre (24) pieds, cinq et quatre huitièmes (5 4-8) pouces de face à la rue Ursulines, vingt six (26) pieds, deux et quatre huitièmes (2 4-8) pouces en largeur sur la ligne arrière, cinquante huit (58) pieds, cinq (5) pouces en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente deux (32) pieds de profondeur adjoignant une allée mitoyenne trois (3) pieds, trois (3) pouces et de là une autre profondeur de vingt cinq (25) pieds, cinq (5) pouces à la ligne arrière et composé des lots Nos. 6 et 7 suivant plan dressé par L. H. Pilié.

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Royale, Chartres et Hôpital, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté du 4 février 1876, et joint à un acte exécuté devant Octave de Armas, ancien notaire, daté du 8 février 1876 et mesure en mesure américaine vingt sept (27) pieds, onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline, sur une profondeur de cinquante huit (58) pieds et cinq (5) pouces entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartienent de quelque façon. Les améliorations comprennent une maison d'habitation à deux étages contenant deux grands magasins, larges galleries de face et dix chambres, connu comme Nos. 615-619 rue Ursulines.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; acte de vente devant être passé devant Ethelred M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
oct—12,19,26nov—2,9,13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une laiterie et aussi des effets mobiliers, etc.

Joseph Cerniglia vs. Nick Polozzolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,053 — En vertu d'un ordre de vente daté du 17 octtobre 1913, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, dans le local ci-après désigné le MERCREDI, 22 octobre, à 11 heures du matin, la propriete suivante décrite à savoir:

Sur les lieux, encoignure des rues Général Meyer et Merril, à l'arrière du terrain réservé de la marine des Etats-Unis à Algiers: Deux chevaux, 19 vaches, 1 taureau, 3 genisses, 2 charettes à ressorts, une faucheuse, divers, etc. Aussi un lot assorti d'effets mobiliers, etc.

Le tout suivant inventaire enregistré. Saisie dans le proces ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CAGE, BALDWIN & CRABITES, Avocats pour le demandeur.
oct—15,19,20,22